



Commune des  
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général  
du mardi 28 avril 2015, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,  
sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.**

---

**Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre cette séance ordinaire du mardi 28 avril 2015 en souhaitant particulièrement la bienvenue à une journaliste de L'Impartial et à l'apprentie du bureau communal. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 21 Conseillers généraux.

Absents excusés

Angèle Durini  
Gaël Maire  
Loïc Perrin

Absent non-excuse

Alain Benoit

**Monsieur le Président Guillaume Maire** constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté et ajoute le point n°9 « Courrier » :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014,
2. Comptes de l'exercice 2014,
3. Demande d'un crédit de fr. 9'000.- permettant le changement de la porte du hangar des travaux publics situé au bas du village,
4. Demande d'un crédit de fr. 120'000.- permettant la mise à niveau des installations techniques liées au chauffage du Centre polyvalent du Bugnon,
5. Demande de modification des règlements communaux liés à la fourniture de l'eau potable, aux drainages, à la police et aux déchets,
6. Adoption du Règlement communal sur les finances,
7. Nomination du bureau du Conseil général,
8. Informations du Conseil communal,
9. Courrier.

## **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014**

---

**Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

## **2. Comptes de l'exercice 2014**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale en débutant par le rapport.

**Monsieur Cédric Schwab** indique que le Conseil communal est ravi de pouvoir présenter des comptes avec un bénéfice confortable alors que le budget de cet exercice prévoyait un déficit de presque fr. 50'000.-. Ces bons résultats sont principalement dus aux recettes fiscales plus élevées que prévu et à une bonne gestion des dépenses que l'on peut maîtriser.

Suite à cela, **Monsieur le Président Guillaume Maire** donne la parole à la comptable pour le parcours des différents chapitres.

- 0. Administration** : excédent de charges de fr. 376'111.37.
- 1. Sécurité publique** : excédent de charges de fr. 157'128.20.
- 2. Enseignement** : excédent de charges de fr. 1'336'825.50.
- 3. Culture – Loisirs – Sports** : excédent de charges de fr. 118'228.45.
- 4. Santé** : excédent de charges de fr. 32'072.-.
- 5. Prévoyance sociale** : excédent de charges de fr. 760'238.95.
- 6. Trafic** : excédent de charges de fr. 626'219.41.
- 7. Environnement** : excédent de charges de fr. 45'476.95.
- 8. Economie publique** : excédent de revenus de fr. 78'816.75.
- 9. Finances et impôts** : excédent de revenus de fr. 3'437'176.82.

**Monsieur Didier Barth** annonce un souci avec l'immeuble Grande rue 45. On peut voir dans les comptes que moins de loyers que prévu ont été encaissés et la situation continue d'être compliquée. Le problème est que cet immeuble est très mal isolé au niveau phonique et ça se sait. De ce fait, le Conseil communal a de plus en plus de peine à trouver des locataires et les gens supportent aussi moins que dans le passé.

Deux logements sont à refaire car les personnes sont décédées ou ont dû aller dans des homes. L'idée du Conseil communal est de chiffrer une rénovation qui prend en compte ce problème acoustique de manière à isoler ces appartements les uns des autres. Le Conseil communal verra alors les sommes à investir et si cela vaut encore la peine d'investir dans ce bâtiment. Si le Conseil général a des idées pour ce bâtiment, le Conseil communal est ouvert à les recevoir.

Profitant du poste n°932.441.02 « Part à patentes vente d'alcool », **Monsieur Vincent Robert** annonce avoir remarqué qu'en plus d'avoir deux pizzerias sur le territoire communal, il y en a une troisième ambulante qui vient aux Ponts-de-Martel le mardi soir. Il se demande si cela est judicieux d'autant plus que la commune est solidaire de la Coopérative du Cerf afin de maintenir les restaurants dans la commune. Un kebab ou une rôtisserie de poulets ne feraient pas forcément de concurrence.

**Monsieur Cédric Schwab** indique que la personne qui vend des pizzas à l'emporter a fait la demande au Conseil communal qui pense que cela ne concerne pas la même clientèle que celle qui va dans les restaurants. Même si le restaurant du Cerf propose aussi des pizzas à l'emporter, le

Conseil communal remarque que la clientèle du camion-pizzas veut vite aller acheter une pizza sans entrer dans un restaurant. De ce fait, l'avis du Conseil communal était de laisser cette chance à cette personne de vivre aussi de ses pizzas.

En son nom propre, mais certainement au nom de la majeure partie des membres du PLR, **Monsieur Yvan Monard** annonce être d'accord avec la remarque de Monsieur Vincent Robert et se demande même s'il n'y a pas une solution pour que cette situation change à terme.

**Monsieur Vincent Robert** précise que les restaurants du Cerf et des Poneys font très bien des pizzas à l'emporter. Il estime que le service proposé par ces restaurants et le camion-pizzas est le même. Ce dernier pourrait par exemple venir les jours durant lesquels les restaurants sont fermés. Le dimanche soir n'est peut-être pas la meilleure des soirées pour faire tourner une affaire, mais enfin.

**Monsieur Cédric Schwab** propose que le Conseil communal étudie cette problématique en son sein afin de trouver la meilleure solution pour les restaurateurs.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, la **récapitulation des comptes de fonctionnement**, la **récapitulation des comptes par nature** et les **comptes de bilan** sont parcourus sans susciter de remarque.

Lors du passage en revue des **comptes des investissements**, **Monsieur Jean-Maurice Calame** annonce qu'avec beaucoup de retard, le grand réservoir est en service. Tout n'est pas prêt et une visite aura lieu lorsque cela sera le cas, certainement avant les vacances d'été.

Concernant le dépassement du crédit à cause de la dalle, la dalle aura coûté finalement fr. 55'000.- qui n'étaient pas prévus auxquels s'ajouteront des frais d'ingénieurs supplémentaires pour parvenir de fr. 75'000.- à fr. 80'000.- de dépassement. Fr. 30'000.- de divers et imprévus avaient été prévus ce qui amène à un dépassement ramené de 25% à 30%. Un rapport final sera établi à l'attention du Conseil général qui sera invité à voir cet ouvrage.

Monsieur Jean-Maurice Calame annonce aussi des changements dans le prix de l'eau puisque les comptes sont très bons dans l'eau et un peu moins dans l'épuration et le PGEE qu'il s'agira de réaliser un jour.

Il signale aussi qu'il y a toujours des problèmes de casse dans les conduites quand des exercices de pompiers se font. Suite à une petite enquête, les pompiers ne sont pas en cause. La dernière casse a eu lieu sur la conduite reliant Les Petits-Ponts aux Ponts-de-Martel qui date de 1945 lors du raccordement du village sur le réseau de La Chaux-de-Fonds. Elle est en fonte ductile et laisse encore de beaux jours à de futurs investissements... En effet, il s'agira un jour de remplacer ces 1'500 mètres de conduite, car elle est vitale pour le village.

**Monsieur Yvan Monard** se demande si le Conseil communal a une idée du planning de réfection de la route cantonale qui traverse le village car forcément que cela va influencer fortement le chapitre lié à l'eau.

**Monsieur Didier Barth** confirme que le service des ponts et chaussées prévoit une réfection de la route, mais uniquement la bande de roulement pour 2016 – 2017. Le Conseil communal est en pleins travaux pour trouver des solutions pour pouvoir essayer d'embrayer des travaux de rénovation des conduites et du trottoir, mais c'est compliqué de faire des travaux sur cette route avec la circulation qu'il y a. Le Conseil communal n'a pas encore toutes les solutions en main mais devrait, d'ici la fin de l'année, avoir des choses qui sont assez claires pour pouvoir agir en même temps que les ponts et chaussées. Ce qu'il faut bien savoir c'est que ce service ne va que payer le goudron, tout le reste sera à la charge de la commune. Cela laisse présager de coûteux travaux qui dureront en tous cas 2 ans car ils devront se faire en maintenant le trafic (à cause du car postal).

**Monsieur Jean-Maurice Calame** précise que si ces travaux se font, il s'agira de prendre les mesures de séparation des eaux, refaire des conduites, etc.... Au niveau PGEE, la commune obtiendra un subventionnement de 25% si elle place des conduites sans les mettre en service de suite ou de 40% si les conduites sont placées et mises en service de suite. Il s'agira alors de commencer les travaux de bas en haut du village.

Suite à cela, la **récapitulation des comptes des investissements**, les **comptes des investissements du patrimoine financier**, la **récapitulation par nature des comptes des investissements**, le **tableau des amortissements** et la **clôture du compte administratif** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** donne la parole à Monsieur Vincent Robert, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Suite à cela, **Monsieur Cédric Schwab** informe que la fiduciaire Brunner & Associés a effectué la révision des comptes les 16 et 17 mars dernier. Nous avons eu de très bons contacts avec cet organe de contrôle qui a parcouru l'intégralité des comptes communaux pour l'exercice 2014. Ces derniers ont établi un rapport qui a été très positif sur la tenue des comptes par l'administration. Ils ont tout de même fait quelques remarques mineures afin d'améliorer la gestion des comptes au cours des exercices futurs. Monsieur Cédric Schwab tient à remercier la comptable ainsi que l'administrateur pour l'excellente tenue des comptes parcourus à l'instant.

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** remercie le Conseil communal dans son ensemble pour la rigueur avec laquelle les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été tenus durant l'année 2014, ce qui permet ce soir d'approuver très probablement un résultat d'exercice largement bénéficiaire, ceci malgré d'importants amortissements effectués. Il remercie également la comptable et l'administrateur communal pour la qualité des prestations fournies durant les séances de Commission financière. En effet, à chaque question ou interrogation diverse, les membres de la commission obtiennent des réponses claires et précises, ce qui génère un environnement de travail très agréable. Toutefois, au vue des supposées baisses de revenus qui nous toucheront probablement suite à la réduction annoncée des revenus de la fiscalité, il ne peut s'empêcher de se poser quelques questions au vue des limites qui sont imposées par le canton et de l'importance de l'échéancier d'investissements à plus ou moins court terme pour mener à bien les différents travaux prévus dans notre commune. C'est donc avec un optimisme contenu que le groupe PLR va accepter ce budget en espérant que ceux auxquels nous serons soumis les années suivantes se situent également et si possible pour longtemps encore dans les chiffres noirs.

**Madame Sylviane Barth** indique que le groupe Socialiste et Libre est très content que les comptes se bouclent sur un excédent de fr. 63'692.74 et qu'une partie de la dette ait pu être remboursée. Elle remercie chaleureusement les Conseillers communaux pour l'excellent travail qu'ils fournissent. Les budgets sont tenus au plus juste et les dépenses sont murement réfléchies. Elle remercie également les membres de l'administration pour leur très bon travail. Au vue des difficultés de la Ville de La Chaux-de-Fonds, nous pouvons être très reconnaissants que nos Conseillers communaux, l'administrateur et la comptable soient vigilants et très professionnels dans la manière de gérer les deniers publics. Nos infrastructures ne sont pas luxueuses, elles sont mêmes parfois dégradées. Nous devons continuer avec nos petits moyens d'améliorer tout ce qui fait notre village (nos escaliers, nos espaces verts, nos routes, l'alimentation en eau, nos bâtiments, etc...). C'est avec une très grande satisfaction que le groupe Socialiste et Libre approuvera les comptes 2014.

**Monsieur Vincent Robert** informe que le groupe PDI tient à remercier chaleureusement tous les Conseillers communaux pour le travail effectué en 2014, ainsi que l'administrateur et la comptable

pour la tenue impeccable de ces comptes. Il n'a pas grand-chose à rajouter aux rapports du PLR et du PS, mais estime énormément le travail qui est fourni.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

### **3. Demande d'un crédit de fr. 9'000.- permettant le changement de la porte du hangar des travaux publics situé au bas du village**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

**Madame Judith Jean-Baptiste** indique que le Parti Socialiste et Libre trouve nécessaire le changement de cette porte par sécurité avant qu'un accident ne survienne et accepte donc la demande de crédit.

**Monsieur Vincent Robert** annonce que le groupe PDI, dans sa séance de groupe, a accepté également le remplacement de cette porte qui est nécessaire d'un point de vue sécuritaire. Par contre, il serait favorable d'y intégrer une porte de service, ce qui est un élément pratique et déjà fait par le concepteur de l'ancienne porte. Cela permettrait à l'avenir, si on voulait une fois séparer l'aile gauche de l'aile centrale du bâtiment, de pouvoir avoir un endroit qui serait strictement dédié ou réservé à l'ADP pour son entreposage de matériel.

**Monsieur Didier Barth** indique que le Conseil communal a réfléchi à cette question et le prix l'a retenu. En effet, il faudrait ajouter fr. 3'000.- car la porte est grande et serait renforcer énormément si on voulait une porte de service. De plus, le Conseil communal a peur que les gens utilisent cette porte de service pour transporter du matériel souvent trop grand, ce qui risque de dégrader la porte beaucoup plus rapidement que s'il faut simplement la lever pour sortir les tables.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur Simon Kammer** remercie le Conseil communal de proposer cette demande de crédit puisqu'elle est largement dans les compétences du Conseil communal et soutiendra cette demande de crédit telle qu'elle a été proposée.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

### **4. Demande d'un crédit de fr. 120'000.- permettant la mise à niveau des installations techniques liées au chauffage du Centre polyvalent du Bugnon**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

**Madame Julie Matthey** indique que le Parti Socialiste et Libre estime qu'il s'agit d'un investissement conséquent mais nécessaire pour une installation qui a déjà 26 ans et pour une infrastructure qui est utilisée quotidiennement. Il est opportun de remplacer un système dans son entier plutôt que de bricoler petit à petit pour remplacer certains éléments. Malgré quelques fois un manque de compétence technique pour évaluer chaque point de cette demande de crédit, le groupe Socialiste et Libre est favorable à cet investissement.

**Monsieur Jean-Paul Cruchaud** annonce que durant la séance du groupe PLR le projet de mise à niveau des installations techniques du système de chauffage du centre polyvalent a été étudié attentivement. Au vue des explications qui sont fournies, il parait évident que ces modifications sont à la fois nécessaires, mais également urgentes. Malheureusement, au vue des expériences passées en ce qui concerne les prestations diverses qui nous ont été fournies par différents bureaux d'ingénieurs qui ont été mandatés pour effectuer divers travaux d'estimation pour notre commune, le groupe PLR ne peut que se montrer dubitatif au moment d'attribuer une nouvelle prestation équivalente. En effet, est-il imaginable de pénaliser d'une quelconque manière, la plus logique serait semble-t-il une sanction financière, en cas de non atteinte flagrante des objectifs ? Serait-il éventuellement judicieux de faire procéder à une évaluation des travaux par un simple chauffagiste agréé ayant l'expérience de gérer de tels projets dans des bâtiments de pareil volume et complexité ? Il parait au Parti Libéral-Radical cohérent d'imaginer que le Centre polyvalent du Bugnon ne constitue pas, en terme de complication d'équipement, un sommet sans équivalence dans tout l'Arc jurassien. Il serait peut-être pertinent d'utiliser cette possibilité dans les futurs projets ou bien évidemment une étude d'ingénieurs n'est pas forcément obligatoire.

**Monsieur Jean-Marc Robert** indique que le groupe PDI a aussi étudié attentivement ce rapport et n'est pas chaud bouillant pour investir fr. 120'000.- dans un travail dont on ne voit pas vraiment les résultats. Il soutiendra néanmoins ce projet car l'entretien de ce bâtiment est important afin de pouvoir garantir une prestation de qualité aux utilisateurs des locaux et principalement de la patinoire qui a besoin de beaucoup d'énergie. Vu qu'on a de très bons rapports avec l'Union sportive, on essaye de ne pas les pénaliser pour qu'elle puisse garder le plus longtemps possible la patinoire sous son contrôle.

**Monsieur Didier Barth** informe que le Conseil communal est conscient des problèmes des bureaux d'ingénieurs et est le premier embêté. Dans le cas présent, le bureau d'ingénieurs qui avait fait l'étude et la construction de ce système de chauffage a été repris. Les personnes sont encore en place, ce qui est une garantie d'avoir une équipe qui sait ce qu'elle fait puisqu'elle reprend une installation qui a été développée il y a 25 ans. C'est aussi le bureau qui a fait tout le système de chauffage à distance ici aux Ponts-de-Martel, donc Monsieur Didier Barth a l'habitude de travailler avec eux et n'a jamais rencontré de gros problèmes avec ce bureau d'ingénieurs. Néanmoins, le Conseil communal va tout faire pour que cela se passe bien, que les budgets soient respectés et que le travail à faire soit réalisé.

Monsieur Didier Barth précise encore que dans un cas comme ça, il est très difficile de se passer d'une étude globale et aucun chauffagiste ne va prendre la responsabilité de faire ça tout seul.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

## **5. Demande de modification des règlements communaux liés à la fourniture de l'eau potable, aux drainages, à la police et aux déchets**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

## 6. Adoption du Règlement communal sur les finances

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

**Madame Julie Matthey** annonce que le groupe Socialiste et Libre est favorable à l'instauration de ce règlement, même s'il n'a pas tellement le choix. Ce règlement est important car il donne un cadre plus précis au domaine des finances et va dans le sens de ce qui a déjà été demandé au Conseil communal par le Conseil général, c'est-à-dire une planification et un cadre plus précis. Néanmoins, le groupe Socialiste et Libre s'interroge sur la mise en œuvre d'un texte juridique lorsqu'il va être confronté à la pratique et espère que ce règlement ne va pas limiter l'action de la commune. Finalement, le groupe Socialiste et Libre regrette la possibilité qui a déjà été évoquée par Monsieur Vincent Robert de faire des amortissements supplémentaires mais souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur la possibilité des préfinancements et agir en conséquence afin de pouvoir se servir de cette possibilité.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

## 7. Nomination du Bureau du Conseil général

---

**Monsieur le Président Guillaume Maire** donne la parole aux partis pour présentation de leurs candidats.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur Simon Kammer** propose Monsieur Yvan Monard en tant que Président, Madame Gaëlle Kammer en tant que secrétaire-adjointe et Aline Botteron et Coralie Seiler comme questeurs.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Sylviane Barth** propose Monsieur Guillaume Maire en tant que 2<sup>ème</sup> vice-président et Madame Julie Matthey en tant que secrétaire.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Vincent Robert** propose Monsieur Jean-Marc Robert en tant que 1<sup>er</sup> vice-président.

Le nombre de candidat correspondant au nombre de postes à repourvoir, **Monsieur le Président Guillaume Maire** déclare l'élection tacite.

## 8. Informations du Conseil communal

---

**Monsieur Pascal Humbert-Droz** rappelle que « La Suisse bouge » débute samedi 2 mai à 14h à La Sagne avec proposition de se déplacer jusque là-bas en train. Nous montrerons notre esprit d'ouverture en nous déplaçant nombreux en terre sagnarde. Sinon, lundi 4, mardi 5, jeudi 7, vendredi 8, de 17h à 20h ici au Bugnon : de nombreuses activités seront proposées. Le vendredi soir : la balade contée avec Caroline Cortès. Samedi 9 mai : une sortie en VTT à 14h.

L'année passée, la Vallée des Ponts avait bougée à raison de 2'130 heures alors que la Vallée de La Brévine avait cumulé 2'620 heures. Essayons donc de faire mieux cette année, motivons-nous, ainsi que notre entourage. Ce serait fort sympathique de remporter ce duel et d'être invité par nos voisins. Monsieur Pascal Humbert-Droz se réjouit donc de croiser les Conseillers généraux la semaine prochaine en pleine activité sportive. Il rappelle encore que tous les mardis et jeudis soir,

